

*Les années 68 :
événements, cultures politiques et modes de vie*

Lettre d'information n°30

Séance du 9 mars 1998

L'arrivée des immigrés sur la scène politique

par Geneviève Dreyfus-Armand

*Les conflits dans les foyers d'immigrés
et leurs répercussions sur les structures administratives*

par Vincent Viet

Geneviève Dreyfus-Armand : L'arrivée des immigrés sur la scène politique

Les années 1968, bien plus que les événements de mai-juin, marquent l'émergence de l'immigration comme enjeu social et politique. À l'exemple de ce qui se passe dans différents domaines, la question de l'immigration est présente à la marge, dans les écrits et les actions de mai-juin 1968, portée par un certain nombre d'initiatives et de prises de conscience antérieures.

C'est surtout à partir du début des années 1970 que la question de l'immigration connaît, selon les termes de Catherine Wihtol de Wenden, « un déplacement de la périphérie vers le centre du débat politique français ». L'immigration devient alors un problème politique et un enjeu idéologique.

J'examinerai trois aspects : d'une part l'émergence de l'immigration dans la conscience politique lors des événements de mai-juin 68 ; le rôle catalyseur de l'extrême-gauche ; l'apparition des immigrés dans l'espace politique français (prise de parole immigrée et progression quantitative et qualitative des luttes).

L'émergence de l'immigration dans la conscience politique en 1968

Quelques rappels très rapides et un peu schématiques, pour commencer.

Les années de croissance économique ont été marquées, surtout à partir du milieu des années cinquante, par l'essor de l'immigration, spontanée ou contrôlée par l'Office national de l'immigration (ONI). Les pays d'origine de cette immigration se diversifient. Alors que l'immigration italienne se tarit, le relais est pris dès 1956 par l'immigration espagnole et quelques années plus tard par les immigrations portugaise, tunisienne, marocaine, turque ou yougoslave, tandis que l'immigration algérienne reprend librement après la signature en 1962 des Accords d'Évian avec l'Algérie. Des immigrés viennent aussi des pays d'Afrique nouvellement indépendants. Ralph Schor parle à juste titre des années 1955-1974 comme des « vingt glorieuses de l'immigration ».

En 1974, la population étrangère, qui représente près de 7% de la population totale du pays avec près de 3 500 000 étrangers, retrouve son pourcentage de 1931 qui marque le sommet de la courbe pour l'entre-deux guerres. Cet essor de l'immigration s'accompagne de mutations profondes de la population étrangère. En premier lieu, une répartition spatiale en direction essentiellement de la France urbaine et industrialisée pour occuper les emplois dans l'industrie et les services (région parisienne, Provence-Côte-d'Azur, région lyonnaise, Nord-Est et la région Nord-Pas-de-Calais). En deuxième lieu, un accroissement de l'immigration des familles venant rejoindre les travailleurs. Et enfin un troisième aspect, les flux migratoires réglés en grande partie selon les lois de l'offre et de la demande pendant cette période, sont composés d'étrangers généralement pauvres et peu qualifiés, peu exigeants en matière de salaire et de logement. Ces flux sont souvent spontanés, le taux de régularisation des travailleurs permanents clandestins passe de moins de 30% en 1956 à près de 80% juste avant 1968. Cette précarité de statut rendait l'utilisation de cette abondante main-d'oeuvre très souple pour le patronat. Les immigrés étaient un peu les « oubliés de la société de consommation » comme le souligne Ralph Schor. De nombreuses entreprises embauchaient encore en grand nombre des manoeuvres et des OS affectés à des tâches répétitives et parcellisées refusées par les Français et acceptées par les étrangers. La plupart des techniques de sous-rémunération mises au point dans l'entre-deux guerres étaient souvent pratiquées dans les petites et moyennes entreprises. Et on va voir que les conditions de logement étaient généralement médiocres. La présence des immigrés est considérée comme une nécessité à la fois économique et sociale, comme en témoigne une déclaration de Georges Pompidou en 1963 : « l'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale ».

Malgré une tentative de prise en mains du dossier de l'immigration par les pouvoirs publics, la question de l'immigration demeure une question catégorielle située à la périphérie du débat politique français. Si des spécialistes attirent l'attention sur le caractère prioritaire de l'action sociale en faveur des immigrés, les partis et les syndicats de gauche n'ont pas toujours de stratégie bien claire par rapport aux immigrés. En dépit des différences d'approche, les uns et les autres prennent garde de ne pas accorder un soutien trop visible aux immigrés sous peine de choquer leurs adhérents français. De manière générale, ils préfèrent dénoncer

dans le phénomène migratoire une manoeuvre du pouvoir pour paupériser la classe ouvrière et exiger un contrôle strict des entrées. Georges Marchais n'est pas le seul à penser (déclaration de 1965) que « l'immigration est un piège tendu par le pouvoir à la classe ouvrière qui, contribuant à la diviser, devrait l'affaiblir ».

Pourtant, au début des années soixante, les syndicats modifient progressivement leur stratégie pour aller au devant des immigrés. La CGT se prononce pour l'intégration des travailleurs étrangers dans les sections syndicales, FO dispose d'un certain nombre de bureaux d'aide aux étrangers ; quant à la jeune CFDT, elle est sensible à la nécessité pour les immigrés de participer aux luttes syndicales et elle considère ceux-ci « comme un prolétariat dans le prolétariat ». En 1967, la CGT élabore un statut démocratique et social de l'immigration que le PCF essaiera de faire déboucher sur le plan parlementaire. Sur le plan associatif, les choses bougent également : en 1966, se crée le FASTI (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés) qui regroupe 156 associations de soutien.

Mais, ce sont les événements de mai-juin qui vont réactiver la prise de conscience politique du phénomène migratoire. La question de l'immigration émerge dans le mouvement de mai de façon marginale, certes, mais qui n'en reste pas moins significative. Le mouvement étudiant s'est forgé depuis 1966 au travers des mobilisations contre l'intervention américaine au Vietnam et il est d'emblée internationaliste. En témoigne la ré-appropriation du chant de l'Internationale ou des mots d'ordre tels que « Nous sommes tous des juifs allemands » apparus le 22 mai après l'interdiction de séjour décrétée contre Daniel Cohn-Bendit. Le langage, et dans une certaine mesure, la pratique du mouvement de mai furent internationalistes. De nombreux textes sont rédigés, à la Sorbonne notamment, en italien, en espagnol ou en portugais à l'intention des travailleurs étrangers. En mai, le Comité « Trois continents » (Afrique, Asie, Amérique latine) de la Sorbonne réaffirme son internationalisme et son soutien aux luttes menées dans le Tiers-monde. La lutte qui est alors menée en France et celle des « peuples opprimés » sont dirigées contre un même ennemi : le capitalisme et l'impérialisme. Le Comité se propose de mener une « action d'information et de mobilisation auprès des ouvriers et des étudiants étrangers ». Il se charge de renforcer les contacts entre travailleurs et étudiants français et étrangers. Un Comité d'action ouvriers et étudiants de la Sorbonne se prononce début juin pour l'abolition du statut des étrangers en France. Je cite le début de ce texte :

« De très nombreux étrangers, pour la plupart ouvriers et étudiants vivent, travaillent, sont exploités en France et participent généreusement car sans contrepartie aux luttes des ouvriers et des étudiants français. Or ces étrangers sont soumis à un statut spécial oppressif qui les contraint d'une façon presque perpétuelle à des contrôles et à des menaces policières spéciales auxquelles nous, Français, échappons du seul fait de notre nationalité [...] Les étudiants et les ouvriers étrangers qui sont encore plus opprimés que les Français, doivent jouir en France des mêmes droits politiques que nous – droit de grève, de manifestation, de vote, s'ils veulent en user ».

Un Comité d'action pour l'abolition des frontières appelle le 3 juin à une mobilisation contre l'expulsion des étrangers et la fermeture des frontières. Mais déjà, dès le 25 mai, un Comité « Bidonvilles » a dénoncé les victimes du système social qui se situent en dehors de la lutte des classes traditionnelle. Ces victimes sont, selon ce Comité, les sous-prolétaires, les travailleurs immigrés assimilés souvent à des voyous et à la pègre. Ce Comité Bidonvilles dénonce l'oppression permanente dont ces sous-prolétaires font l'objet de la part de la police et de l'administration, il critique les conditions de survie dans « les bidonvilles, ghettos, îlots insalubres, taudis, cités d'urgence et de transit illusoire ». Il évoque les emplois non-qualifiés, l'insécurité et les salaires de misère, l'impossibilité de participer à toute association, tout pouvoir syndical, municipal ou politique.

Un autre mouvement, « Science et service », dénonce la condition sous-prolétarienne à laquelle sont soumis en France selon lui plus de 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants Français ou immigrés qui peuplent « les cités d'urgence, les quartiers misérables et les bidonvilles ». Le 15 juin, un Comité internations voit le jour. Il se donne pour tâche de coordonner les mesures de défense des immigrés et d'inviter les étrangers à militer dans les syndicats français. Dans la deuxième moitié du mois de juin, un Comité du droit des étrangers engage une campagne auprès de l'opinion pour faire cesser les silences et les mensonges de la presse ou de la radio et faire connaître la surexploitation dont sont victimes les immigrés. Des revues et des journaux comme *Action*, le journal des Comités d'action, comme *Droit et liberté* du MRAP soulignent la participation des immigrés aux grèves, notamment chez Renault.

En dépit de ces prises de position, et si le mot d'ordre « Travailleurs français et immigrés unis » est popularisé dans certaines manifestations et pérennisé dans une affiche en sérigraphie de l'École des Beaux-arts, les préoccupations relatives aux conditions de vie et de travail des immigrés restent marginales en mai-juin 1968. Un certain nombre d'idées ont cependant été exprimées et des solidarités, au moins théoriques, ont été affirmées. Parallèlement, des étrangers participent effectivement au mouvement, amorçant l'entrée des immigrés dans l'espace politique français. Il faut cependant souligner que la crise de mai-juin 1968 a généré un sentiment d'inquiétude et d'angoisse chez une majorité des immigrés. Peu politisés pour la plupart – hormis les réfugiés politiques qui se sont tenus à distance même si certains suivaient avec intérêt, voire participaient discrètement aux événements – la grande masse des immigrés comprenaient mal le sens de l'agitation créée par le mouvement des étudiants et même des travailleurs. Beaucoup s'inquiétaient des risques de licenciement et de chômage technique, de la rupture de l'approvisionnement alimentaire davantage ressentie dans leur habitat isolé. Ils étaient gênés par la suspension des paiements, et de toute manière, surveillés malgré leur attitude de réserve. Aussi un certain nombre de travailleurs étrangers ont regagné à ce moment-là leur pays. *Le Monde* du 15 juin constate que « des milliers de travailleurs étrangers ont fui les bidonvilles pour rentrer dans leur pays ». Une dizaine de milliers de Portugais seraient ainsi partis de France. Mais une minorité d'immigrés, plus engagés, se retrouva aux côtés des étudiants et des grévistes français. Un Comité d'action des travailleurs étrangers est créé dès le 14 mai à

l'annexe Censier de la Sorbonne. Il publie le 18 mai un tract traduit en 4 langues (italien, espagnol, portugais et arabe) qui s'exprime contre le système d'exploitation capitaliste

« Des centaines de milliers de travailleurs étrangers sont importés en France comme n'importe quelle marchandise utile au capital. Le gouvernement va même jusqu'à organiser une immigration clandestine. Ces travailleurs sont exploités par le capital, ils n'ont pas eu le choix. Ils ont quitté leur pays où ils crevaient de faim car ce pays est aussi sous le joug du capital. Victimes là-bas, ils sont encore victimes ici. Il faut que cela cesse ! Car ils ne sont pas les ennemis du prolétariat français, ils en sont même les plus sûrs alliés »

L'objectif de ce Comité d'action des travailleurs étrangers est d'« éduquer » les étrangers à la grève, de leur apprendre à débrayer, à participer à des piquets de grève et à occuper les locaux. Un Comité de liaison des organisations de travailleurs immigrés en France réunit Espagnols, Portugais, Italiens, Marocains, Algériens, Sénégalais, et Mauritanien autour du 18 mai.

Dans un certain nombre d'entreprises, les étrangers participent au mouvement de grève, des étudiants étrangers prennent part aux discussions qui ont lieu à la Sorbonne. Des étrangers se mobilisent sur des problèmes spécifiques de leurs colonies. Ainsi des Portugais créent un Comité d'action des travailleurs étrangers coordonné avec celui de Censier. Ce comité portugais organise des rencontres dans des foyers et des bidonvilles, distribue des tracts les 19 et 20 mai et programme une série de meetings dans la banlieue parisienne (Montreuil, Ivry, Saint-Denis, Bobigny, Champigny, Nanterre). Des Grecs et des Marocains occupent leur pavillon à la Cité internationale universitaire et créent des comités d'action. Un Comité d'action maghrébin incite les travailleurs d'Afrique du Nord à la solidarité avec les ouvriers français. Des comités d'action italiens ou allemands se créent. À Toulouse, des réfugiés espagnols, qui sont les étrangers les plus nombreux de la ville et constituent une forte colonie très structurée et politisée, participent nombreux aux assemblées générales organisées par les étudiants dont ils ont contribué à former idéologiquement nombre de leaders. Catherine Wihtol de Wenden souligne le caractère déterminant de la « coupure » de 68 si l'on privilégie l'approche politique par rapport à l'approche institutionnelle du phénomène migratoire. C'est à partir de cette date que se sont fait jour les nouvelles formes d'expression, de représentation, et de mobilisation des immigrés. L'extrême-gauche va jouer un rôle très important de catalyseur.

Ainsi qu'on l'a rapidement évoqué, comme avant 1968, les partis de gauche restent relativement muets sur l'immigration et ont tendance à limiter leurs attaques à des protestations de solidarité avec les travailleurs étrangers, à des critiques rhétoriques du gouvernement, et à des condamnations du racisme, car les immigrés n'entrent pas facilement dans les catégories traditionnelles d'analyse de ces partis (la lutte des classes, l'appartenance à la classe ouvrière) et ils ont une spécificité sociale que ces partis ont du mal à prendre en compte. En effet, les immigrés, souvent originaires de la campagne, dépourvus de qualification professionnelle et

d'expérience de la vie urbaine, sont souvent inclassables pour eux. De plus, les immigrés ne peuvent pas être mobilisés par les partis dans des buts électoraux.

Ainsi que le remarque C. Wihtol de Wenden, les radicaux de gauche observent le silence, le parti socialiste sous-estime le rôle politique des immigrés, et le PC joue de temps à autre sur la fibre chauviniste, faisant allusion à la concentration excessive des travailleurs étrangers dans certaines villes, et rappelant ses préoccupations d'équilibre ethnique. Quant aux centrales syndicales, l'évolution amorcée avant 1968 donne lieu, en 1971, après les premiers événements, à une campagne commune CGT/CFDT contre la xénophobie et le racisme. Les deux confédérations posent alors un certain nombre de revendications concernant l'égalité des droits syndicaux et de salaire pour un travail égal, mais les centrales demeurent réservées à l'égard des formes de lutte et des structures non-traditionnelles (grèves de la faim, comités de soutien). Seule l'aile gauche de la CFDT a manifesté une attitude plus positive par rapport à ces luttes à partir de 1971 et 1972. Ce n'est qu'au début de 1973 que les positions de la CGT et de la CFDT ont évolué, face à la montée des luttes, dans le sens d'une moindre réticence devant les formes spécifiques de l'expression immigrée.

Le rôle catalyseur de l'extrême-gauche

C'est ce contexte qui explique que l'extrême-gauche joue un rôle particulièrement important auprès des immigrés. À la différence de la gauche, l'extrême-gauche fait de la question de l'immigration un enjeu politique et elle le fait très tôt. Dès mai 1968, *La Cause du peuple*, s'est faite le porte-parole d'un « Projet de programme de lutte des travailleurs immigrés » (n°5 du 29 mai). Estimant que les immigrés ont quitté leur pays pour finalement enrichir l'économie française, *La Cause du peuple* ajoute que puisque ces immigrés représentent une des composantes principales de la force de production du pays, ils ont plus le droit au titre de Français que les exploiters capitalistes : « La nationalité doit leur être attribuée collectivement, immédiatement et sans condition. Tous les travailleurs immigrés auront les mêmes droits, les mêmes devoirs que les autres citoyens français ».

Après 1968, l'extrême-gauche a mené une action idéologique de dénonciation de la condition de l'immigré menée suivant un mode bien éprouvé de révélateur de contradictions davantage que de force politique. L'extrême-gauche sert bien souvent de détonateur pour dénoncer le caractère insupportable de certaines situations et pour aiguillonner les organisations politiques et syndicales de la gauche afin qu'elles prennent un certain nombre de positions. En décembre 1969, paraît *Le Paria. Journal commun aux travailleurs immigrés et français* (tel est son sous-titre) qui est proche du courant dit spontanéiste de Vive la Révolution. Il s'en prend vivement aux « pratiques sociales-chauvines » du parti communiste français ; il désigne dans le patronat les responsables de la mort, le 1er janvier 1970, des 5 travailleurs africains du foyer d'Aubervilliers, et il dénonce le scandale de l'embauche, pratiquée selon lui, par l'usine Renault de Flins. L'occupation du bureau

d'embauche de la mairie de Meulan en 1970 par des militants de VLR en sera l'aboutissement logique.

Il faut noter une structure importante pour la politisation croissante de la question de l'immigration : les comités de soutien à la révolution palestinienne constitués à l'automne 1970 vont être le creuset où se rencontrent militants français et étrangers. Les Comités Palestine, composés également d'ouvriers arabes recrutés sur la base de la défense de la Palestine, vont être des vecteurs importants de politisation des foyers et des quartiers immigrés. Les Comités Palestine et le Secours rouge s'emploient à dénoncer les crimes racistes dont les immigrés sont victimes – de nombreux intellectuels, Sartre, Foucault entre autres soutiennent leurs actions. Ces deux structures travaillent ensemble jusqu'en 1972, jusqu'à ce que *La Cause du peuple* condamne l'attentat commis par un commando palestinien aux jeux Olympiques de Munich.

De fait, on retrouve nombre de militants d'extrême-gauche, surtout de la Gauche prolétarienne, et de Vive la révolution, et le Secours rouge, auprès des habitants de divers bidonvilles de la région parisienne, notamment en Seine-Saint-Denis, mais également à Nanterre, et à Massy. Dans ce dernier bidonville, peuplé de Portugais, la Gauche prolétarienne et le Secours rouge prennent une part active à la défense de Laurette Fonseca menacée d'expulsion pour avoir pris la tête du mouvement de protestation du bidonville pour un relogement de ses habitants dans des HLM à proximité. Les interventions de ce type sont nombreuses dans diverses régions.

L'apparition des immigrés dans l'espace politique français

Si en mai-juin 1968, des immigrés ont participé au mouvement social, c'est après 1968 que de nouvelles formes d'expression se sont intensifiées et diversifiées parallèlement au développement de l'installation durable des immigrés. Les actions dans lesquelles des immigrés sont impliqués vont avoir pour théâtre à la fois des foyers, des bidonvilles, des quartiers, et des entreprises. Les formes d'action elles-mêmes vont être très diverses, parfois éloignées des formes d'action traditionnelles du mouvement ouvrier – ce sera des grèves traditionnelles du travail, mais aussi des grèves de loyer, des grèves de la faim, des manifestations, des occupations de locaux. Très vite, ces luttes collectives vont poser des problèmes politiques au plus haut niveau car les enjeux spécifiques des luttes amènent les immigrés à se confronter directement à l'appareil d'État. On parlera tout à l'heure des grèves de loyer (elles ont débuté dès 1970 et le mouvement s'est étendu progressivement et est devenu massif en 1974-1975, avec un maximum de grévistes en 1978).

Un mouvement a été particulièrement symbolique de l'articulation entre une action issue de revendications relatives aux conditions de logement et une grève ouvrière. Il s'agit d'un mouvement qui s'est passé à Oyonnax dans l'Ain en octobre 1971 : plusieurs centaines de travailleurs algériens (400 selon la plupart des chiffres avancés) se mettent en grève chez les très nombreux fabricants qui faisaient alors de cette petite ville du Jura le centre le plus ancien et le plus typique de la

transformation des matières plastiques en Europe. La grève est consécutive à une décision de la direction du principal foyer réservé aux Nord-Africains d'augmenter la capacité du foyer en doublant le nombre de lits par chambre (de trois à six lits par chambre). Par solidarité, la totalité des travailleurs algériens de la localité a participé à cette grève, même ceux qui ne logeaient pas au foyer. Et la grève, la première depuis 1968 à laquelle des immigrés avaient déjà participé, a duré quatre jours, soutenue par la CFDT et un comité de soutien auquel participaient en outre des membres du PSU et de plusieurs groupes maoïstes. Un curé a par ailleurs hébergé les grévistes dans son église, tandis que les CRS occupaient le foyer. Ce mouvement est tout à fait significatif du type de solidarité qui se reproduit souvent dans les divers conflits de cette période : présence active de l'extrême-gauche, de militants catholiques et de cédétistes, la CGT se voyant très vite obligée de se déclarer solidaire. Ce mouvement de grève, parti des conditions de logement a également permis de poser des revendications en termes de salaires, de conditions de travail, et notamment de cadences.

Toute une série de conflits du travail marque la capacité d'organisation autonome des immigrés. De très nombreux mouvements de grève, impliquant des travailleurs immigrés, se produisent alors dans diverses régions. Certains sont peu connus, comme la grève en mars 1972 des ouvriers marocains, tunisiens, et portugais de l'atelier de fonderie de l'usine SAM d'Oisème près de Chartres (les revendications portent sur les salaires et leur progression, sur les rythmes de travail, sur la sécurité et la représentation du personnel). Ou encore la grève, en octobre 1972, des ouvriers immigrés de la CIAPEM à Villieu, dans l'Ain. Les conflits les plus emblématiques sont les grèves de Girosteel au Bourget en 1972, de Penarroya à Lyon en 1972, des Câbles de Lyon à Gennevilliers en 1973-1974, sans compter des mouvements importants dans certains ateliers de Renault-Billancourt ou Flins ces mêmes années.

Ces grèves ont en commun d'avoir été souvent des grèves longues et dures (deux mois chez Girosteel, 32 jours chez Penarroya, deux mois aux Câbles de Lyon), d'avoir des revendications portant encore sur les salaires, les qualifications, les conditions de travail, et la représentation du personnel. Elles se sont généralement soldées par des concessions importantes de la part des directions. Ce sont des mouvements qui ont été menés dans un cadre syndical, principalement celui de la CFDT, mais où la pression de comités de soutien et d'organisations d'extrême-gauche a joué un rôle non négligeable, en matière non seulement de solidarité et de popularisation, mais également en termes de contribution à la définition des modalités de lutte. Les luttes des OS de Renault-Billancourt et de Renault-Flins, menées avec une forte participation des immigrés, permirent, à côté d'une action syndicale importante, l'émergence d'une forme de lutte ouvrière menée par des structures extra-syndicales, grâce à une certaine implantation maoïste parmi les immigrés. Mais cet ensemble de mouvements qui reste généralement fractionnés, concerne des immigrés, sans pour autant avancer des revendications spécifiques aux immigrés, c'est-à-dire liées directement à leur condition d'immigrés.

Les choses vont changer avec la promulgation d'une nouvelle réglementation de l'immigration – la circulaire Fontanet-Marcellin qui entre en

vigueur le 18 septembre 1972. Celle-ci, en résumé, prévoit qu'aucun travailleur immigré ne pourra travailler ou résider en France sans passer par le canal de l'Office national de l'immigration, les régularisations ne seront plus guère possibles. Cartes de travail et cartes de séjour sont liées et accordées pour une même période, et un logement décent est la condition *sine qua non* pour obtenir une autorisation de séjour. Si ces mesures introduisent une certaine rationalisation des entrées, elles apparaissent très vite lourdes de conséquences pour les immigrés admis jusque-là sans régularisation préalable. Contrôles administratifs et expulsions se multiplient. Les immigrés se mobilisent en désordre, assez spontanément. Des immigrés en situation irrégulière commencent des grèves de la faim, la première est lancée à Valence à Noël 1972. Devant le succès de cette première grève, car les expulsés seront régularisés « en raison de la date », une véritable vague de grèves de la faim d'immigrés en situation irrégulière secoue toute la France, avec plusieurs centaines de grévistes de la faim dans les mois qui suivent. Toutes les régions sont concernées, les grévistes sont soutenus par l'opinion, avec une forte mobilisation des militants d'extrême-gauche, et ils reçoivent l'appui de nombreux intellectuels, de personnalités libérales et des églises. Des Comités de défense de la vie et des droits des immigrés et des Comités unitaires français immigrés se constituent. L'une des grèves de la faim les plus médiatisées est celle, à Paris, de deux jeunes Tunisiens, Saïd Bouziri et sa femme. Le gouvernement réagit à la fois par des mesures individuelles de régularisation, humanitaires et provisoires. Mais il maintient l'essentiel du dispositif, et des mesures d'expulsion (pour des motifs politiques) commencent à frapper les cadres de ce nouveau mouvement immigré.

À partir de 1973, des luttes commencent à articuler revendications ouvrières et revendications spécifiques d'immigrés (comme chez Margoline à Nanterre), avec à la fois l'appui des syndicats ouvriers et d'organisations autonomes d'immigrés constituées sur une base nationale (Association des Marocains de France, Comité des travailleurs espagnols de la région parisienne, Mouvement des travailleurs portugais, puis Mouvement des travailleurs arabes). Le 1er mai 1973 voit défiler, dans le cortège syndical, et à côté, de nombreux travailleurs immigrés qui joignent leurs revendications spécifiques à celles de l'ensemble des manifestants. Mais l'été 1973 voit se développer une violente campagne raciste. À partir de Marseille, elle s'étend au reste du pays : assassinats, intimidations, articles racistes dans la presse, actions de groupes d'extrême-droite à Grasse, Paris, Marseille, Roubaix. Pour riposter à une vague impressionnante d'assassinats d'immigrés, majoritairement Nord-Africains, une grève générale anti-raciste est lancée à Marseille en septembre 1973, à l'initiative du Mouvement des travailleurs arabes – mouvement créé par des militants issus des comités Palestine et qui est le porte-parole d'un courant qui se définit comme celui de la « gauche arabe ». Une journée de deuil a lieu dans la région marseillaise début septembre ; une grève des travailleurs arabes de la région parisienne est suivie quelques jours après par un grand nombre d'immigrés. Le mouvement se poursuit à Toulouse, et les organisations syndicales – CGT, CFDT, et FEN – appellent à une journée d'action tandis que le gouvernement algérien suspend toute émigration vers la France à cause de cette montée du racisme.

On peut dire que le milieu des années 1970 verra encore se développer des luttes d'immigrés qui feront preuve d'une maturité politique certaine, à la fois par leur caractère unitaire du point de vue des nationalités représentées et parce que les formes d'action se sont diversifiées (les grèves de la faim de cette période s'accompagnent souvent d'occupations de locaux administratifs). Par ailleurs, des tentatives de coordination des différents groupes nationaux immigrés se font jour, certaines sont éphémères comme le Front des mouvements de travailleurs immigrés. Une expérience associative comme la Maison des travailleurs immigrés, constituée en 1973 en banlieue parisienne, atteste de ce souci de coordination intercommunautaire et de l'élargissement des thèmes d'intervention – la défense des droits sociaux et économiques des travailleurs immigrés est sa préoccupation mais l'activité s'effectue aussi dans le domaine culturel, avec notamment l'organisation de festivals.

On peut constater qu'avec la disparition des groupes d'extrême-gauche les plus engagés dans la solidarité avec les travailleurs immigrés, conjuguée avec la répression dont ces derniers continuent à faire l'objet, il y a une sorte de déplacement durable de l'activité des militants immigrés du social vers le culturel. Une association comme El Assifa consacrée au théâtre de rue, et le journal *Sans frontières* en témoignent. La période ouverte par les événements de 1968 est caractérisée par l'entrée des immigrés dans l'espace politique français, sur des thèmes relatifs à leurs conditions de vie et de travail en France, tandis que les groupes de réfugiés politiques étaient restés jusque-là largement cantonnés dans des activités liées à leur pays d'origine. Cette période marque aussi, juste à la veille de la suspension de l'immigration, l'accès des immigrés à l'autonomie de leurs formes d'expression.

Vincent Viet : Les conflits dans les foyers d'immigrés et leurs répercussions sur les structures administratives (1965-1980)

Les conflits dans les foyers d'immigrés ont atteint leur intensité maximale au moment où disparaissaient les derniers grands bidonvilles et où la pénurie de logements sociaux prenait fin. Tout s'est passé comme si la crise du logement social des immigrés avait pris le relais de la crise nationale du logement que la France connaissait, de manière structurelle, depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette donnée essentielle semble indiquer que la fluidité entre le marché du logement des immigrés et celui du logement social est restée dans les années 1960 très limitée. Car si la dispersion des étrangers s'était opérée normalement dans le parc du logement du logement social, il est vraisemblable que la crise aurait été moins aiguë. Première question : pourquoi le marché du logement social ne s'est-il pas ouvert aux immigrés ?

La chronologie du mouvement des conflits dans les foyers ne coïncide pas avec les découpages retenus par l'analyse de la politique française de l'immigration : le mouvement précède l'arrêt de l'immigration économique – les circulaires

Schumann du 27 juillet 1968 et les circulaires Marcellin-Fontanet de 1972 – et se poursuit jusqu’au seuil des années 1980. Il apparaît néanmoins très lié à l’onde de choc provoquée par mai 1968.

Ces conflits sont d’autant plus délicats à analyser qu’ils ont mis en scène une multitude d’acteurs : immigrés, groupuscules gauchistes, partis politiques, associations de défense des immigrés, associations gestionnaires des foyers, pouvoirs publics et opérateurs importants, comme la Sonacotra. Ils n’ont pas concerné uniquement les foyers : au début des années 1970, des bidonvilles ont été également impliqués. Il est évidemment possible de mener une analyse politique de ces conflits en examinant le jeu complexe des acteurs impliqués, mais cette approche me semble réductrice (symptômes), car elle ne répond pas à la question fondamentale que ces conflits ont soulevée : pourquoi la France est, de tous les pays d’immigration européen, le seul à avoir recouru massivement au mode d’hébergement des foyers d’immigrés ? Si l’on veut répondre à cette question, il est indispensable de montrer en quels termes le problème du logement des immigrés s’est posée en amont et comment les pouvoirs publics se sont efforcés de le résoudre.

Retour sur le passé : 2 périodes : 1945-1964 et 1964-1969

1945-1964

En 1945, les pouvoirs publics avaient pris soin d’évacuer la question du logement des étrangers : les employeurs étaient tenus de loger les travailleurs étrangers pour lesquels ils avaient souscrit des contrats d’introduction. Dès lors que le nombre des travailleurs demandés était supérieur à 20, les Services de la main-d’oeuvre et les services extérieurs du MSPP (ministère de la Santé publique et de la Population) vérifiaient que les entreprises étaient en mesure de loger leurs ouvriers dans des conditions décentes. En clair, le logement était intégré dans le contrat de travail. Il n’était pas question pour les pouvoirs publics de contribuer directement à la construction de logements pour étrangers, alors que la crise du logement était nationale et que le redémarrage de la production industrielle était la priorité des priorités.

Ce sont en fait les migrations algériennes qui ont déterminé les pouvoirs publics à intervenir (ordonnance du 7 mars 1944 et loi organique du 20 septembre 1947 portant statut de l’Algérie : égalité des droits et des devoirs impliquant la liberté de circulation). Le principe même de l’assimilation obligeait les grandes administrations centrales à tout mettre en œuvre pour résorber le décalage social existant entre nationaux et Français Musulmans d’Algérie (FMA) ; il obligeait aussi à limiter au minimum l’action sociale spécifique, puisqu’il s’agissait d’intégrer les FMA dans le droit commun : « Il ne semble pas désirable que les FMA, lorsqu’ils se trouvent en métropole, soient rattachés, pour l’ensemble des problèmes qui les intéressent à un seul département ministériel, alors que, précisément, leur intégration dans le droit commun applicable aux départements français demeure un principe intangible ». De là, la répartition des rôles entre le ministère de l’Intérieur qui prend

en charge les indigents, et le ministère du Travail qui prend en charge les FMA venus travailler. Les efforts conjoints de ces deux départements et de la CNSS (FASS) n'ont pu empêcher, du fait de la libre circulation, le développement de bidonvilles composés de célibataires.

La question du logement familial était alors exclue : le Haut-Comité de la Population, qui avait posé les bases de la nouvelle politique de l'immigration, voulait bien encourager l'immigration d'Européens pour repeupler la France, mais ne voulait pas d'une immigration familiale d'origine algérienne qui risquait, compte-tenu de l'explosion démographique en Algérie, de déséquilibrer la composition de la population nationale. Les tensions en Algérie ont cependant provoqué, dans les années 1950, une immigration familiale qui a sensiblement pesé sur le taux de rotation d'une migration traditionnellement composée de célibataires. La situation est dès lors devenue très complexe, puisqu'il fallait à la fois contenir les bidonvilles, loger des célibataires dont le nombre n'avait nullement diminué et des familles dont le nombre augmentait. D'où la nécessité de créer un organisme spécifique qui coordonne ces trois types d'action : la Sonacotra est née en 1956, en pleine guerre d'Algérie, contre l'avis du ministère du Travail et à l'initiative du ministère de l'Intérieur que les circonstances confortaient dans son rôle de maintien de l'ordre (Cf. thèse de Marc Bernardot sur la Sonacotra).

Dès 1954-1956, la guerre d'Algérie a soumis les grandes administrations centrales à rude épreuve, l'encadrement social des FMA en métropole entrant en conflit avec la volonté de restaurer l'ordre public. Ce n'est qu'en décembre 1958, avec l'institution d'une Délégation à l'action sociale pour les FMA que les tâches sociales et celles de maintien de l'ordre public ont été dissociées. Disposant du Fonds d'Action Sociale (FAS), créé dans le cadre du Plan de Constantine, Michel Massenet a été chargé de coordonner l'action sociale en faveur des FMA présents en métropole (Délégation à l'action sociale rattachée au Premier ministre). Le FAS et la Sonacotra ont alors été mobilisés pour résorber les bidonvilles issus d'une migration algérienne de plus en plus familiale. Les pouvoirs publics pensaient encore en 1959 que l'action sociale pouvait peser sur le cours de la guerre en désarmant la propagande du FLN et des messalistes. Cette orientation est cependant intervenue trop tardivement pour modifier le cours d'une guerre, dont l'issue ne pouvait plus être que politique depuis le discours du général de Gaulle sur l'autodétermination, en septembre 1959. Sans donc avoir été décisive, l'action sociale a été le legs principal de la guerre d'Algérie : en 1964, l'exception algérienne (régime spécial) s'est maintenue, mais l'action sociale a été étendue à tous les étrangers (les compétences de la Sonacotra, des services sociaux du ministère de l'Intérieur, de la Délégation à l'action sociale et du FAS ont été étendues à tous les étrangers).

Pourquoi cette extension ? Parce que le système institué par l'ordonnance du 2 novembre 1945 ne résistait plus à l'emballlement de la croissance économique. Pour faire face aux besoins en main-d'oeuvre des entreprises, le recours à la régularisation s'est généralisé, et on a encouragé l'immigration des faux touristes par la conclusion d'accords bilatéraux (dispense de visa pour les séjours de courte durée). L'action sociale était considérée comme l'un des moyens privilégiés « de surmonter la crise existant dans le recrutement de travailleurs d'origine étrangère » et

de compenser la différence des salaires entre la France et les autres pays d'immigration qui avaient reconstitué leur potentiel industriel.

Donc, avant d'être étendue en 1964 à tous les étrangers sans distinction de nationalité, l'action sociale a concerné les FMA sans l'appui de structures spécifiques ; le tournant date de décembre 1958. Cette action réservait une place majeure au logement pour célibataires, mais aussi, et dans une moindre mesure, au logement familial. La frontière logement entre nationaux et étrangers, entre nationaux et FMA est restée, durant toute cette période, d'autant plus rigide que la crise nationale du logement social a constamment été reconduite depuis la Libération sous l'effet de l'exode rural, du baby boom et d'événements imprévus comme le rapatriement des Français d'Algérie ; (la contribution des organismes HLM est restée, durant toute cette période, très faible). Si l'on a construit un grand nombre de foyers, c'est avant tout pour loger des célibataires venus d'Algérie ; c'est aussi pour contrôler une population qui pouvait être endoctrinée par le FLN ou les messalistes ; c'est enfin pour des raisons pratiques : l'encadrement des FMA impliquait leur regroupement.

1964-1969

Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils, après 1964, concentré leurs efforts sur la construction de foyers d'hébergement pour célibataires ainsi que sur les cités de transit ?

D'abord, parce que la situation démographique française était beaucoup plus favorable par suite du baby-boom. La repopulation du territoire qui était inscrite au cœur même de la politique d'immigration définie en 1945 ne s'imposait plus. Seuls comptaient les besoins des entreprises. Or, la formule du foyer permettait de stabiliser les familles dans leur pays d'origine, en clair de contenir une immigration familiale, et d'accréditer l'idée que l'immigration était temporaire. Le faible prix de la redevance dans les foyers entraînait cette stratégie, puisqu'il permettait aux travailleurs immigrés d'envoyer l'essentiel de leurs ressources à leur famille. Ce calcul a cependant été déjoué par la différence de taux entre les allocations versées en France et celles reversées aux familles restées à l'étranger, qui précisément permettait de financer le FAS : les travailleurs étrangers avaient un intérêt évident à faire venir leur famille pour toucher les allocations au taux plein. De plus, la construction de foyers permettait de délester les bidonvilles des populations célibataires qui s'y trouvaient et par conséquent d'amorcer, dans de meilleures conditions, le relogement des familles. La croissance du nombre des foyers est très importante entre 1967 et 1976 : plus de 700 en 1976. Il faut souligner que les opérateurs du logement pour les immigrés étaient en fait peu nombreux et leurs moyens très insuffisants pour faire face aux besoins. Depuis l'institution du 1% logement en 1953, beaucoup d'employeurs ne voulaient plus participer directement à l'effort de construction : beaucoup d'entreprises ont confié leur parc de logement à des organismes d'HLM. Depuis la création de la Sonacotra et du FAS, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'estimait dispensée de concourir à la construction de logements. C'est en fait le FAS, la Sonacotra et la DPM qui supportaient l'essentiel

de l'effort. À l'exception des 5 filiales HLM de la Sonacotra qui pratiquaient le brassage social, les opérateurs HLM construisaient des logements essentiellement pour les familles françaises, selon des normes inadaptées aux besoins des familles étrangères ayant plus de 4 enfants (de ce fait, les familles maghrébines étaient évincées). Si les organismes HLM avaient construit des studios, le nombre des foyers aurait été moindre (la réglementation technique et financière de la construction ne les y encourageait pas).

Le développement des bidonvilles durant les années 1960 montre bien que l'action sociale (AS) s'est laissée constamment déborder, comme du reste toute l'organisation administrative de l'immigration, puisque la venue d'étrangers n'était plus subordonnée à la production d'un contrat de travail. Plus grave, la nécessité de reloger d'urgence les familles issues des bidonvilles a distrait une grande partie de l'effort financier du FAS, reportant la réfection des foyers les plus anciens. Certains foyers étaient devenus très vétustes et présentaient autant de risque d'incendie que les bidonvilles.

L'accession des familles françaises au parc HLM, notamment dans les grands ensembles, permettait de soulager une partie du parc social de fait, au bénéfice ou au détriment des familles étrangères issues des bidonvilles. Ces mêmes familles pouvaient aussi être dirigées vers des cités de transit en préfabriqué. En principe, ces familles devaient attendre 2 ans avant d'intégrer le parc des logements HLM ou PSR, mais l'accès à ce parc n'était garanti que si le FAS avait procédé à des réservations en apportant son concours financier aux organismes HLM. Or, on constate que le délai de deux années a été, dans bien des cas, largement dépassé : ceci s'explique par les répugnances des municipalités et des organismes gestionnaires des HLM, mais aussi par les résistances des familles étrangères qui préféraient payer des loyers très bas.

Deux conclusions : 1) malgré l'élargissement de l'action sociale à tous les étrangers, la division rigide entre le logement des nationaux et le logement des étrangers s'est maintenue ; 2) La promotion par le logement a surtout bénéficié aux familles françaises dont l'accès au parc HLM s'est opéré lentement : les bidonvilles ont été la traduction dramatique d'un phénomène de file d'attente que l'on pouvait aussi observer dans le parc social de fait. Au fur et à mesure que celui-ci s'est vidé des familles françaises qu'il comportait, des familles étrangères sont venues s'y installer ; la résorption de l'habitat insalubre permettra dans les années 1970 de diriger des familles françaises et étrangères vers le parc HLM, notamment vers les grands ensembles. Le décloisonnement de la politique du logement social ne date ainsi que du début des années 1970, alors que les bidonvilles étaient en voie d'éradication. La crise sociale du logement des immigrés s'est donc produite au moment où la crise nationale du logement social se résorbait.

Les conflits dans les foyers

Évolution et ampleur du conflit

Les premiers signes d'agitation sont apparus en 1967 dans un foyer de Compiègne géré par l'AFTAM : les résidents se plaignaient de l'augmentation importante de la redevance et réclamaient la démission du gérant qu'ils trouvaient brutal et grossier. En juin 1969, un foyer de Saint-Denis géré par l'ASSOTRAF, est également touché : les occupants décident de faire la grève des loyers. Limitées au départ à des foyers vétustes occupés par des travailleurs africains, les grèves ont progressivement gagné des foyers plus récents de Paris et de province, occupés ou non par des Africains. D'abord sporadique, le mouvement est devenu très contagieux en 1974 (avec la mise en œuvre des circulaires Marcellin-Fontanet) et parfois même violent, conduisant nombre d'associations gestionnaires, jusque-là épargnées par les grèves de loyers, à différer ou à limiter les hausses de redevance de peur d'affronter le mécontentement des résidents. En 1978, le maximum est atteint avec 133 foyers touchés (82% dans la région parisienne) et 28 000 grévistes. 44% des foyers étaient en situation de blocage total ou partiel de leurs redevances.

Les thèmes de la contestation

La contestation portait sur le problème de la redevance, le règlement intérieur et les conditions de vie. C'est très souvent la remise en cause des modalités de revalorisation de la redevance qui entraîne la critique du système de gestion des foyers. Vient en deuxième lieu la contestation du règlement intérieur et de son application musclée par les directeurs de foyers (c'est « l'hygiénisme coercitif ou le programme d'éducation » qui est remis en cause). Les revendications portent enfin sur les conditions de vie : les premiers foyers en grève sont surtout des foyers de la première génération, les F6, qui offrent des espaces privatifs très limités, d'environ 4,5 m.

Le soutien des groupuscules gauchistes

Ce mouvement a été immédiatement soutenu par des groupuscules gauchistes à dominante maoïste. Pour des raisons idéologiques : la dimension tiers-mondiste et anti-étatique de l'extrême-gauche était très forte depuis les événements de mai 1968. Effet direct du cloisonnement du marché du logement social, les foyers étaient perçus comme l'expression concentrationnaire d'un système répressif, fondé sur la surveillance policière de ses occupants (effet de la guerre d'Algérie en métropole) ; ils formaient comme une enclave, en net décalage avec la société d'accueil ; de plus, leurs règlements intérieurs évoquaient ceux des entreprises ; ils contribuaient, selon l'extrême-gauche, à déstructurer l'identité de l'immigré jusqu'à lui dénier le droit de mener une vie familiale et sexuelle normale. Au nom de quel droit imposait-on à l'immigré des normes de vie en contradiction absolue avec celles de sa culture d'origine ? L'extrême-gauche a parfaitement compris le décalage entre la libéralisation de la société française et le maintien de situations d'un autre âge (thématique qui se trouve au cœur du mouvement social de mai 1968). Pour des raisons stratégiques : la défense des droits des immigrés et leur encadrement social n'était pas assurés par les partis politiques et par les grandes centrales syndicales. Dans le cadre d'une stratégie visant à déborder les forces politiques traditionnelles,

la place était totalement libre. Les foyers constituaient également une cible très facile à atteindre : l'hébergement collectif permettait l'émergence de revendications collectives et donnait une forte résonance aux revendications révolutionnaires. Il était stratégiquement plus facile d'investir les foyers publics que l'espace privé des entreprises. Dès le début des années 1970, le PCF et la CGT, avec l'appui des municipalités communistes, puis la CFDT, ont cependant cherché à récupérer le mouvement. Mais ils se sont heurtés, en octobre 1973, à une fin de non recevoir de la part d'E. Claudius-Petit, président de la Sonacotra.

Face à ces tentatives d'encadrement politique et syndical, les résidents des foyers ont mis du temps à s'organiser. Jusqu'en juillet 1975, il n'existait aucune structure globale de représentation des résidents (chaque foyer en grève a son propre comité de résident). La volonté de créer une structure de coordination composée exclusivement de résidents et dont les revendications porteraient essentiellement sur les conditions d'hébergement est née en juillet 1975 avec la création encore informelle d'un comité de coordination de la Seine-St-Denis. Le MTA et les maoïstes ont alors quitté ce comité, laissant le champ libre aux militants communistes qui tenteront de prendre de vitesse les résidents en proclamant dans *L'Humanité* la création d'un comité de résidents des foyers Sonacotra de Seine-St-Denis. La Sonacotra était alors prête à négocier en terrain connu avec le PC et la CGT.

Cette stratégie du PCF va échouer. Les résidents désigneront deux adversaires : la Sonacotra d'une part, le PC et la CGT, d'autre part. C'est ainsi que s'est formé un comité de coordination regroupant peu à peu l'ensemble des comités de résidents en grève de l'Île de France, de la Lorraine et des régions autour de Marseille et de Lyon.

Le Comité s'est alors organisé en trois commissions (technique, culturelle, soutien et information) faisant appel à des juristes de l'extérieur afin de produire une argumentation juridique dans le cas d'un règlement judiciaire avec la Sonacotra. D'où l'intervention du GISTI et de la FASTI.

Les conséquences du conflit

Les conséquences de cet interminable conflit (1969-1980) furent à moyen terme considérables. Toutes les structures administratives et les associations, ayant participé au premier chef à l'effort de construction et de gestion des foyers, en pâtirent. À commencer par la Sonacotra : cette société a bien fini par accepter de libéraliser le règlement intérieur de ses foyers, tout en entreprenant un important programme de rénovation des premiers foyers construits ; mais ces améliorations se sont traduites par une hausse de ses charges et des investissements (choc pétrolier). Elle s'est trouvée acculée à une véritable impasse, tout nouvel ajustement des prix destiné à réduire son déficit risquant de renforcer le mouvement de grève des loyers. Du même coup, le FAS a dû faire face au déficit de la Sonacotra et des associations gestionnaires qui, assurées d'être sauvées du gouffre, se gardaient de s'opposer aux pratiques de leurs résidents. En 1978, plus de la moitié du programme du Fonds fut ainsi consacrée au renflouement du tonneau des Danaïdes. Autrement dit, « la moitié

des fonds destinés à l'Action sociale fut accaparée par une population de 100 000 personnes, les quelque 3,5 millions d'étrangers soit isolés, ne vivant pas dans les foyers, soit vivant en famille bénéficiant de la même somme ». Déjà confronté à des critiques portant sur le point sensible de l'origine de ses recettes, le FAS passait désormais, aux yeux des résidents des foyers (et d'une partie de son personnel acquis à la cause des grévistes) pour un « briseur de grève ». Les difficultés financières de la Sonacotra, aggravées par les 2 chocs pétroliers de 1973 et de 1979, persisteront durant toute la décennie 1980.

Face au mouvement de contestation, le désarroi des pouvoirs publics a été total. Le conflit se nourrissait de lui-même, puisque les pertes financières qu'il entraînait conduisaient à différer des travaux urgents (facteur supplémentaire de dégradation), ce qui amplifiait le mécontentement. Enfin, l'enracinement du conflit remettait en cause, par ses implications financières, l'équilibre entre l'action sociale hors logement et l'action menée en faveur du logement : c'est la crédibilité même de la politique d'insertion des immigrés, définie depuis 1975, qui s'en trouvait entamée.

Dès l'instant qu'il fut avéré que l'agitation gagnait des foyers bien entretenus, la marge de manœuvre des pouvoirs publics augmenta. Mais ni les procédures civiles ni les opérations menées par les forces de l'ordre (pour expulser les clandestins) n'eurent raison du conflit. La situation ne commença de se clarifier qu'avec l'invention par Jacques Barrot, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Équipement, de l'« Aide personnalisée au logement » (APL).

Ajoutons enfin que la fonction logement qui était au cœur de l'action sociale depuis la guerre d'Algérie est devenue autonome avec la création de la CNLI en mai 1976. La DPM a donc perdu les attributions qu'elle avait héritées de la Délégation à l'Action sociale en 1966, et une nouvelle source de financement a été dégagée avec l'institution du 0,2%, imputée sur le 1% logement.

Conclusion : 1) Il est courant d'affirmer que les travailleurs immigrés sont devenus des acteurs politiques à la charnière des années 1960 et des années 1970. L'analyse des conflits dans les foyers (qu'il convient de replacer dans le mouvement social de la fin des années 1960) invite à nuancer cette affirmation : la question de l'immigration s'est certes politisée, mais l'émancipation politique des travailleurs étrangers (qu'il est impossible d'appréhender compte-tenu des différences de nationalité et de culture, et parfois des liens d'allégeance au pays d'origine, comme un bloc monolithique ou, encore moins, comme une classe sociale), reste à prouver. Que reste-t-il de cette agitation ? Aucune implication en matière de droits politiques (la question du droit de vote sera enterrée sous le premier septennat Mitterrand). L'affirmation politique des immigrés a, en fait, emprunté d'autres voies : celles du multiculturalisme et celle du mouvement associatif. 2) La formule du foyer-hôtel semble avoir rempli une double fonction symbolique qui illustre parfaitement l'ambivalence des pouvoirs publics (lesquels se sont efforcés à la fois d'intégrer les étrangers et de protéger la population nationale des formes de concurrence que pouvait faire naître la présence d'étrangers). Elle accréditait, devant l'opinion publique, l'idée fallacieuse que l'immigration était temporaire, alors qu'elle ne faisait que pérenniser une forme de vie célibataire (la population des foyers n'a

cessé de vieillir). C'est là toute la différence avec les foyers pour jeunes travailleurs ou les foyers pour personnes âgées, dont les populations sont appelées à se renouveler : les jeunes partent à l'âge adulte, les personnes âgées sont emportées par la mort. Les étrangers peuvent bien sûr quitter leur foyer, mais les enquêtes montrent qu'ils y vieillissent. Le foyer a en fait créé un autre espace-temps homogène, régi par des règles et des normes homogènes, à l'usage d'une population dont le statut économique et social a peu changé.